

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 7 octobre 2024, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Tremblay, Claudia Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2024-139

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

1 Administration

- 1.1 Présences
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024
- 1.5 Correspondances
- 1.6 Rapport des représentants du conseil
- 1.7 Rapport de la directrice générale
- 1.8 Rapport général de la mairesse
- 1.9 Photocopie pour organismes
- 1.10 Modification cadastrale – lot 6 629 404

2 Finances

- 2.1 Dépôt états comparatifs
- 2.2 Factures et liste des comptes pour approbation

3 Urbanisme

- 3.1 Demande de dérogation mineure – Claude Larouche

4 Loisirs, cultures et communautaire

- 4.1 Demande d'appui – Relais Saint-André, Coop de solidarité
- 4.2 Fadoq Club les Belles Chutes de Saint-André – Demande de versement
- 4.3 Budget et activité Halloween

5 Varia

- 5.1 Demande d'aide – TI TSA Marche de la persévérance

6 Période de questions

7 Levée de l'assemblée

2024-140

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 9 septembre 2024 avec une correction au niveau des présences. Le nom de Madame Claudia Tremblay sera ajouté.

2024-141

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date limite du 3 octobre 2024.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

2024-142

PHOTOCOPIE POUR ORGANISMES

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, la municipalité offre aux organismes de faire des photocopies gratuitement pour les organismes;

ATTENDU QU'après plusieurs recherches, l'administration n'a pas été en mesure de retrouver, une résolution octroyant le nombre de copies permit gratuitement par organismes;

ATTENDU QUE les services octroyés par la municipalité doivent être entérinés sous résolution du conseil;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

- QUE chaque organisme de la municipalité ait la possibilité d'obtenir 200 photocopies annuellement, et ce, gratuitement;
- QU'une page corresponde à un côté de page tel que chargé par le fournisseur;
- QUE lorsque le nombre de pages est épuisé dans l'année en cours, l'organisme doit défrayer les coûts de photocopies en vigueur;
- QUE le représentant prouve que les photocopies effectuées sont pour l'organisme visé.

2024-143

MODIFICATION CADASTRALE – LOT 6 629 404

ATTENDU QUE le 24 avril 2024, la municipalité a reçu un avis du ministère des Ressources naturelles et des Forêts concernant un changement cadastral;

ATTENDU QUE le changement cadastral constitue à diviser le lot 5 398 783 en trois lots séparés, car la portion de l'ancienne rue Saint-Pierre n'avait pas été complétée lors de la dernière rénovation cadastrale et que cette portion appartenait à la municipalité;

ATTENDU QUE le lot 5 398 783 appartenant à Monsieur Pierre Vallière est maintenant non contigu et subdivisé avec les nouveaux numéros de lot 6 629 400 au nord et 6 629 402 au sud traversé par le nouveau lot 6 629 401 revenant désormais la propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE cette modification isole une petite portion de terrain et que la municipalité n'estime pas avoir besoin de cette portion de terrain;

ATTENDU QUE Monsieur Vallière a signifié à la municipalité son désir de récupérer le lot 6 629 401;

ATTENDU QUE suite à la demande de Monsieur Vallière, la municipalité lui a transmis en juillet une offre de cession de lot à condition que celui-ci assume les frais liés à la transaction;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 25 septembre 2024, la réponse de Monsieur Vallière, refusant l'offre en raison du coût élevé des frais de notaire;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil de conserver le lot 6 629 401 et de cesser les démarches de cessions.

2024-144

DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS

Monsieur Jean-Denis Martel, responsable du comité finances, dépose au conseil les états comparatifs du deuxième trimestre préparé par la directrice générale, greffière trésorière. Une courte présentation des éléments importants est présentée.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter le dépôt.

FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 3 septembre 2024.

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire 2024

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
9199-1687 Louis Lapointe	Loadeur pour décharger sulfate ferrique	126.47 \$	20000
Authen-Tic	Remplacement d'écran, dg	321.93 \$	235
Entresprises MB St-Félicien	Maintenance et réparation de la génératrice eau potable	1 942.19 \$	19991
Équipement industriel ELT	Pièces	134.47 \$	19987
Produits sanitaire Belley	Chlore pour eau potable	155.22 \$	239
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Équipement pour toiture poste d'eau	1 734.72 \$	19993
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Équipement pour patinoire	115.57 \$	19993
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Bois pour Local Archives	991.62 \$	20005
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Bois pour Local Archives	8.05 \$	20005
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Bois pour Local Archives	116.12 \$	20005
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Scie cloche Réparation bande patinoire	57.35 \$	20005
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Équipement Garage	94.26 \$	20005
SPO Électrique	Réparation lampadaire de rue	184.24 \$	20006
		5 982.21 \$	

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2024

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Authen-Tic	Support informatique, mensualité	1 591.00 \$	233
Authen-Tic	Support informatique, mensualité	1 594.63 \$	234
Beaulieu Totale sécurité	Central d'alarme	36.68 \$	220
Bell Canada	Eau usée	116.65 \$	222
Bell Canada	Téléphone public	57.49 \$	19984
Bell Mobilité	Téléphones cellulaires (erreur lors du paiement)	10.78 \$	236
Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	246.08 \$	221
Cain Lamarre	Mensualité services	173.05 \$	237
Eurofins	Test d'eau potable	652.49 \$	19986
Hydro Québec	Électricité postes pompage, eau potable, Lac L'Abbé	34.63 \$	230
Hydro Québec	Électricité 30, rue Martel, usine traitement eau potable	390.49 \$	229
Hydro Québec	Électricité 33 rue Lamy, Parc de la chute	131.30 \$	231
Hydro Québec	Électricité Éclairage public	693.58 \$	238
Hydro Québec	Électricité 11, rue du Collège, FADOQ	390.86 \$	224
Hydro Québec	10, rue du Collège (Salle communautaire)	406.76 \$	226
Hydro Québec	118, rue Principale (Caserne et garage)	189.04 \$	227
Hydro Québec	Électricité 57 Principale (Eau potable sur le pont)	56.75 \$	225
Hydro Québec	Électricité 53 rue Principale PP1	103.90 \$	228
Hydro-Québec	Poste pompage pp2, près du 52 Principale	196.99 \$	232
Hydro-Québec	1 rang De Quen, Usine traitement eaux usées	1 210.60 \$	223
Mégaburo	Lecture de compteur Contrat 103138 Couleur (0.0906\$)	29.18 \$	20003
Mégaburo	Lecture de compteur Contrat 103139 Noir et blanc (0.01047 \$/copie)	30.12 \$	20003
MRC Domaine du Roy	Quote part évaluation	1 996.08 \$	20004
MRC Domaine du Roy	Quote part Gestion des déchets	7 127.01 \$	20004
MRC Domaine du roy	Quote part transport collectif et adapté	195.79 \$	20004
MRC Domaine du Roy	Support et entretien fibre optique	250.41 \$	20004
Yves Émond	Contrat ent. Ménager Septembre	475.00 \$	20002
		18 387.34 \$	

Factures payées sous résolution

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Camp de Jour été 2024	Mary-Pier Tremblay	187.78 \$	19997
Camp de Jour été 2024	Sabrina Laroche	101.50 \$	19990
Camp de Jour été 2024	Annie-Pier Fortin	81.20 \$	19988
Camp de Jour été 2024	Claudia Tremblay	107.30 \$	19996
Camp de Jour été 2024	Émilie Toulouse	214.60 \$	19995
Camp de Jour été 2024	Marie-Pier Larivière	162.40 \$	19989
Camp de Jour été 2024	Chamberland Tommy	214.60 \$	19985
Construction Rénovation L	Toiture Poste d'eau 30 rue Martel	11 270.94 \$	20001
MSH Services Conseils	Plans et devis structure garage municipal	3 938.11 \$	19992
SPO Électrique	Remplacement luminaires caserne et garage municipal	4 190.99 \$	20006
Univar Solutions	Sulfate ferrique	7 619.17 \$	20007
Total		28 088.59 \$	

Récapitulatif Visa septembre 2024

Fournisseur	Description	Montant
Maison en gros	Outils de cuisine, salle communautaire	98.67 \$
Garage Lemaycano	Collet	11.50 \$
Ressources naturelles	Avis de mutation	6.00 \$
Relais Saint-André	Essence	67.85 \$
Relais Saint-André	Essence	190.00 \$
Relais Saint-André	Essence	177.46 \$
Relais Saint-André	Essence	38.00 \$
Relais Saint-André	Essence	165.50 \$
Amazon	Contrôleur de lumière parc de la chute	22.40 \$
Centre du sport	Fil pour coupe bordure	14.89 \$
Amazon	Testeur ph numérique eaux usées	158.67 \$
Postes Canada	Info municipal	55.29 \$
Amazon	Filtre à café	25.27 \$
		1 031.50 \$

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale

2024-146

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RE : MONSIEUR CLAUDE LAROCHE

Monsieur Claude Larouche est propriétaire d'un emplacement agricole et forestier d'une superficie de 23,72 hectares sis au 26, Rang St-Hilaire, formé des lots numéros 5 399 401 et 5 399 402 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire construire un garage à vocation agricole et forestière d'une dimension de 9,14 mètres de largeur par 24,38 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera construit à une distance de 12,19 mètres de la limite de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QU'une partie du nouveau bâtiment sera construite avec 2 conteneurs maritimes et que ceux-ci seront recouverts d'une finition extérieure conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement est situé dans la zone agricole 1A;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation, la distance minimale prescrite d'un bâtiment accessoire agricole est de 30,0 mètres de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme numéro 2018-02 actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain ne permet pas au propriétaire d'implanter le bâtiment à un autre endroit;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment accessoire servira pour le remisage de machinerie liée à l'exploitation forestière effectuée par le propriétaire, limitant l'entreposage extérieur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas atteinte au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE le fait de refuser cette dérogation pourrait causer un préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder cette dérogation ne porte pas atteinte au droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT le caractère relativement mineur de cette demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable avec la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyée par Madame Claudia Desbiens et résolu que ce conseil accorde la dérogation mineure de Monsieur Claude Larouche visant à :

- Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire à vocation agricole et forestière à une distance de 12,19 mètres de la limite de la voie de circulation.

QUE la résolution No 2024-002 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 25 septembre 2024, fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

2024-147

DEMANDE D'APPUI – RELAIS SAINT-ANDRÉ, COOP DE SOLIDARITÉ

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande du Relais Saint-André, Coop de solidarité afin d'obtenir la salle communautaire gratuitement pour la tenue de leur activité de soirée de chasse ;

ATTENDU QUE le demandeur avait déjà demandé une aide financière pour un brunch-bénéfice en novembre 2023 dont le conseil avait accordé une aide financière de 500 \$ et que l'événement n'a pas eu lieu ;

ATTENDU QUE pour cette raison, le demandeur sollicite le conseil pour une aide financière de 1 000 \$ afin de réduire les coûts reliés à la nourriture ;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil octroie une aide financière de 500 \$ pour la tenue de l'événement ;

QUE le conseil réaffecte le montant de 500 \$ octroyé par la résolution 2023-224 puisque l'activité n'avait pas eu lieu en 2023 ;

QUE le conseil accepte la demande de gratuité de salle ;

2024-148

FADOQ CLUB LES BELLES CHUTES DE SAINT-ANDRÉ – DEMANDE DE VERSEMENT

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité du conseil d'octroyer le versement de 1 000 \$ d'aide financière annuelle à la Fadoq Club les Belles Chutes de Saint-André.

2024-149

BUDGET ET ACTIVITÉ HALLOWEEN

ATTENDU QUE la municipalité renouvellera la distribution de bonbon pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité doit procéder à l'achat de bonbons et de décorations ;

ATTENDU QUE la municipalité distribuera des bonbons aux enfants le soir du 31 octobre dans le stationnement de l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE la municipalité a eu connaissance que certaines personnes aimeraient pour diverses raisons, se joindre à la Maison de Jeunes et la municipalité pour distribuer des bonbons le soir de l'Halloween ;

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE le conseil octroi un budget de 350 \$ pour l'achat de bonbons et de décorations ;

QUE le conseil invite la population désirant distribuer leurs bonbons dans le stationnement de l'hôtel de ville à communiquer avec l'administration afin que l'on puisse leur préparer une table.

2024-150

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DI TSA – MARCHÉ DE LA PERSÉVÉRANCE

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité du conseil d'octroyer une aide financière de cent dollars (100 \$) à la fondation DI TSA Saguenay-Lac-Saint-Jean pour son activité de financement de la Marche de la persévérance.

PÉRIODE DE QUESTION

Des citoyens viennent poser des questions.

2024-151

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 7 h 55

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec